

OBJECTIVATION DES BESOINS EN STRUCTURES D'ACCUEIL FLEXIBLES DE LA PETITE ENFANCE EN PROVINCE DE LIÈGE

ENQUÊTE MENÉE PAR LE CSEF DE LIÈGE



CONTEXTE ET OBJECTIF

Suite à une demande en 2008 du Cabinet du Ministre de l'Emploi et de l'Économie, Monsieur Jean-Claude Marcourt, le CSEF de Liège a mené une étude visant à **objectiver les besoins d'accueil à horaires flexibles de la petite enfance en Province de Liège**. L'objectif était d'identifier des milieux d'accueil existants ayant la possibilité d'augmenter leur capacité d'accueil (en terme d'horaire ou d'espace supplémentaire) via l'octroi de nouveaux postes APE.

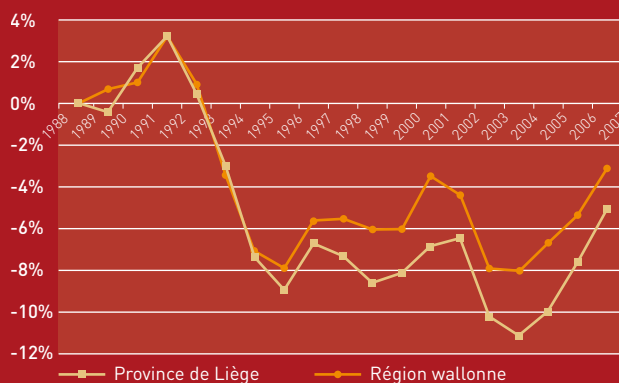
Cette étude devait également permettre de déterminer les besoins des demandeurs d'emploi en formation et des travailleurs salariés à horaires flexibles ainsi que les difficultés rencontrées en terme d'accueil de la petite enfance, afin d'adapter au mieux l'offre d'accueil. L'impact attendu est l'insertion socioprofessionnelle des femmes, avec une attention particulière pour les personnes peu qualifiées.

Cette plaquette synthétise et présente les résultats de cette enquête.

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

- La Province de Liège, tout comme la Région wallonne, connaît une évolution négative de son taux de natalité¹. La population totale continue néanmoins d'y augmenter. Elle a suivi une augmentation de 5% entre 1989 et 2007, contre 6% pour la Région wallonne. C'est l'arrivée de nouveaux habitants dans ses communes qui explique cette augmentation.

- La population âgée de 0 à 4 ans a diminué de 3% dans la Province entre 1989 et 2007 tandis que la proportion de femmes en âge de procréer était en augmentation de 2%. En Région wallonne, la diminution de la population de 0 à 4 ans est moins marquée, elle est de 1%. La part des femmes en âge de procréer y a connu une croissance légèrement plus importante. Celle-ci s'élève à 3%.
- Selon les estimations de la programmation ONE 2007-2008, la Province de Liège compte **6.325 places** d'accueil dont 75% sont subventionnées. Les crèches et les services d'accueillantes conventionnées offrent plus de la moitié de ces places d'accueil.



Evolution relative du nombre de naissances en Province de Liège et en Région wallonne Source : Ecodata (INS).

¹ Le taux de natalité est le nombre de naissances vivantes à l'année par habitant.

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

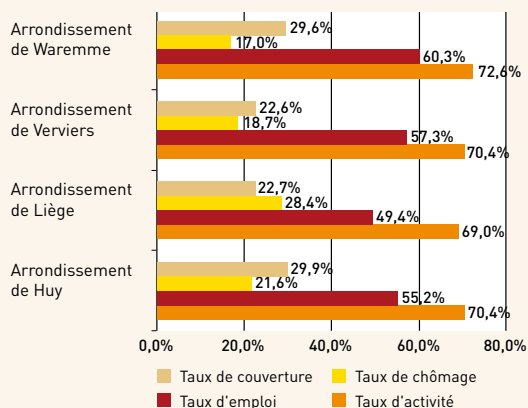
Le **taux de couverture** est un indicateur primordial, il indique le nombre de places d'accueil par enfant de 0 à 2,5 ans².

On remarque une grande disparité de ce taux entre arrondissements de la Province mais aussi entre communes.

Huy et Waremme ont des taux de couverture (respectivement de 29,9% et de 29,5%) plus élevés que ceux de Verviers et de Liège (respectivement 22,6% et 22,7%).

Différents facteurs peuvent influencer ce taux de couverture : le taux d'activité féminin, la mobilité géographique, la dynamique de l'initiative locale en matière de petite enfance, ...

Les indicateurs socio-économiques tels que taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité indiquent en effet une situation plus favorable à Huy tandis que Liège présente les indicateurs socio-économiques les moins favorables.



Différents taux par arrondissement de la Province de Liège pour la population féminine âgée de 15 à 49 ans³

Source : ONE (programmation 2007-2008), IWEPS (2004).

LE TAUX DE COUVERTURE ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Ce que l'on observe...

Les communes de la Province de Liège sont inégales en termes de taux de couverture :

→ 4 communes de la Province présentent un **taux de couverture relativement élevé** : Donceel (61,8%), Braives (55,1%), Nandrin (51,7%) et Spa (45,2%).

→ 11 autres communes de la Province présentent un **taux de couverture relativement faible** :

Pour l'arrondissement de Huy : Modave (4,7%), Burdinne (8,6%), Engis (15%) ;

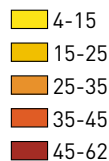
Pour l'arrondissement de Liège : Flémalle (11,2%), Comblain-au-Pont (13,3%), Trooz (13,8%) ;

Pour l'arrondissement de Verviers : Stoumont (8,3%), Jalhay (11,2%), Dison (11,4%), Waimes (14,5%) ;

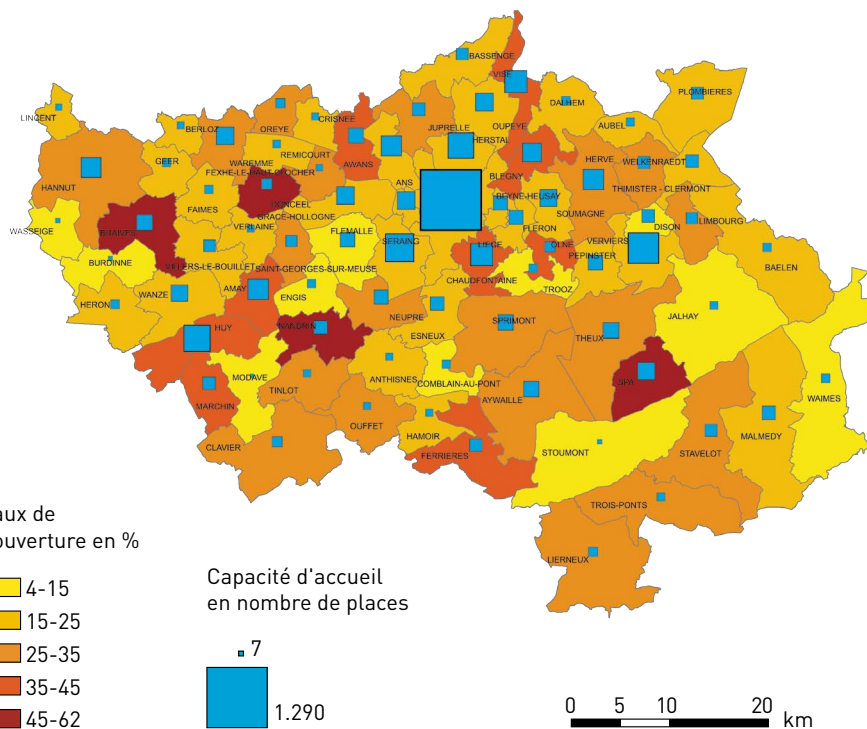
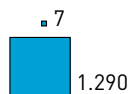
Pour l'arrondissement de Waremme : Wasseige (8,2%).

- L'examen du taux de couverture et de la capacité d'accueil nous montre l'importance du taux de couverture. En effet, une commune comme Liège présente une capacité d'accueil élevée comparativement aux autres communes (1.290 places). Ceci peut être expliqué par sa population relativement importante de 0 à 2,5 ans. On observe cependant que son taux de couverture est relativement faible (24,4%).

Taux de couverture en %



Capacité d'accueil en nombre de places



CSEF - Accueil de la petite enfance : taux de couverture & capacité en province de Liège

Source : ONE (programmation 2007-2008).

² Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de places d'accueil et le nombre annuel de naissances multiplié par 2,5.

³ Pour rappel, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Le taux d'emploi compare la population active occupée à la population en âge de travailler. Quant au taux de chômage, il exprime le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et la population active.

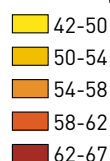
LE TAUX DE COUVERTURE ET LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER

Ce que l'on observe...

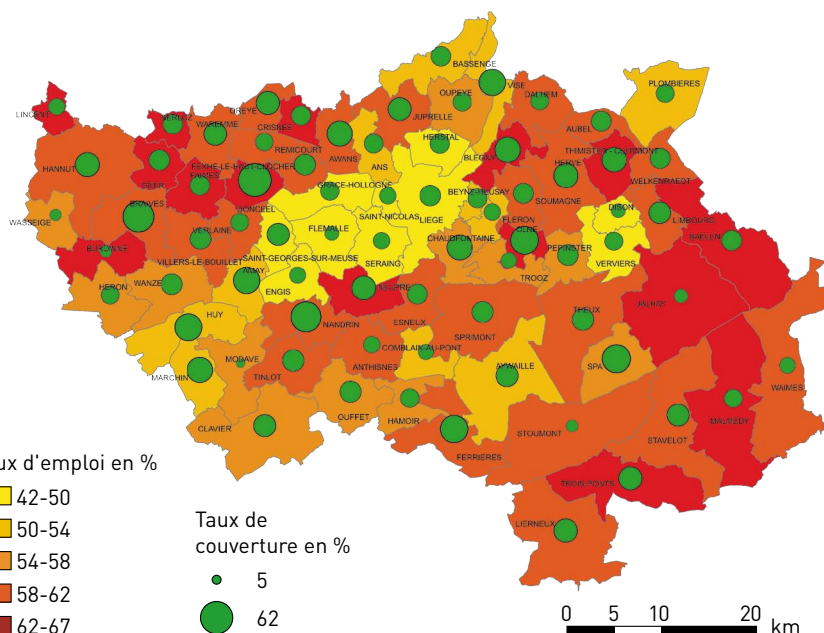
La zone comprenant Liège et les communes environnantes (Seraing, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, ...) a un taux d'emploi des femmes en âge de procréer relativement faible compris entre 42 et 50% alors qu'il est de 48 à 55% pour la population de 15 à 64 ans. Ceci peut expliquer en partie le taux de couverture relativement bas dans ces mêmes communes : Flémalle (11,2%), Engis (15%), Seraing (15,9%) et Saint-Nicolas (16%).

Il est cependant important de ne pas précariser davantage ces populations. Offrir davantage de services d'accueil d'enfants dans ces communes pourrait contribuer à inverser la tendance en facilitant l'accès des demandeurs d'emploi à la formation et à l'emploi.

Taux d'emploi en %



Taux de couverture en %



0 5 10 20 km

CSEF - Accueil de la petite enfance: taux d'emploi des femmes en âge de procréer & taux de couverture en province de Liège Source : ONE (programmation 2007-2008), IWEPS (2004).

L'ENQUÊTE

Méthode

Où et quand ?

Cette enquête s'est déroulée dans le courant du mois de juin 2008 sur le territoire de la Province de Liège.

Comment ?

Définitions

« **Horaires flexibles** » : tout horaire se situant avant 7h00 et/ou après 18h00 (selon la définition du Fonds d'Équipements et de Services Collectifs (FESC)).

Les prestations de week-end sont également considérées comme étant à horaires flexibles.

L'accueil de la « **petite enfance** » : exclusivement l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Le concept « **peu qualifié** » : défini sur base du niveau d'études. Les salariés peu qualifiés sont ceux exerçant un métier ne nécessitant pas le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). Par rapport aux demandeurs d'emploi en formation, les peu qualifiés sont ceux ne disposant pas du CESS. Il s'agit du public proche du Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnel (DIISP).

Publics

Trois types de publics se situant en Province de Liège ont été interrogés :

1. Tous les milieux d'accueil de la petite enfance à l'exception des accueillantes d'enfants autonomes (en raison des délais) : Parmi les 196 milieux d'accueil contactés, 70% ont répondu à l'enquête.
2. Un échantillon de salariés peu qualifiés à horaires flexibles provenant d'entreprises du commerce de détail et des activités de santé et d'action sociale de plus de 50 personnes : 36% ont répondu à l'enquête.
Ces deux secteurs ont été ciblés en raison de la proportion importante de métiers à horaires flexibles et à concentration féminine.
3. Un échantillon de demandeurs d'emploi peu qualifiés dans des formations préparant à des métiers à horaires flexibles (auxiliaire gériatrique, métiers de l'HORECA, ...) : 57% ont répondu à l'enquête.
Les organismes visés étaient ceux accueillant des personnes de 18 à 45 ans, formant à des métiers à horaires flexibles à forte concentration féminine et permettant un accès direct à l'emploi en fin de formation.

Limites

- *Les accueillantes d'enfants autonomes n'ont pas été recensées dans la base de données.*
En effet, elles ne sont pas regroupées en services et représentent aussi un grand nombre de personnes à interroger. Elles représentent 54% des milieux d'accueil, mais seulement 13% du nombre de places au total.
- *Les demandeurs d'emploi en formation ont déjà, a priori, trouvé une solution de garde pour leurs enfants.*
Cependant, ils risquent de rencontrer davantage de difficultés lors de l'exercice de leur futur métier pour cause d'horaires flexibles. Une enquête auprès de ce public restait donc pertinente. La question de l'anticipation de leurs difficultés lors de leur prochain emploi a été intégrée dans le questionnaire.
- *L'enquête prend peu en compte l'avis des salariés et des demandeurs d'emploi de sexe masculin.*
L'étude visait particulièrement les secteurs à proportion importante de femmes vu que ce sont généralement à elles qu'incombe la garde des enfants. Les hommes travaillant dans ces secteurs ont également été invités à participer à l'enquête.

Pourquoi ?

L'enquête auprès des milieux d'accueil de la petite enfance visait à estimer les caractéristiques des places d'accueil, l'ampleur de la demande ainsi que les possibilités d'horaires plus flexibles ou de places d'accueil supplémentaires.

Quant à l'enquête auprès des travailleurs et des demandeurs d'emploi en formation, elle avait pour objectif d'obtenir des données qualitatives quant aux besoins et difficultés de ces deux publics en terme d'accueil des enfants en bas âge.

Avec qui ?

Cette enquête a été possible grâce à la collaboration du CSEF avec l'ONE, le Centre coordonné de l'enfance de Châtelet, le Service de l'Égalité des chances de la Province de Liège, la Région wallonne, le FOREM et les syndicats. Nous leur adressons ici nos remerciements.

LES RÉSULTATS

→ L'offre en structures d'accueil à horaires flexibles est très faible.

Au niveau des heures d'ouverture :

- Seuls 8 milieux d'accueil sur les 137 ayant répondu à l'enquête ouvrent avant 7h00.
- Un seul milieu d'accueil est ouvert 24h/24 : il s'agit d'une pouponnière, qui n'est donc pas destinée à l'accueil classique.
- Les milieux d'accueil ouvrant le samedi sont au nombre de 7. Seule une pouponnière est ouverte le dimanche.

Au niveau des heures de fermeture :

- 31 milieux d'accueil finissent leur service après 18h00, dont uniquement 2 après 19h00.

→ La demande des parents interrogés pour des horaires plus flexibles en milieux d'accueil est forte.

- 35% des salariés et 18% des demandeurs d'emploi en formation interrogés ne mettent pas leurs enfants en milieux d'accueil pour cause de problèmes horaires.
- Parmi ceux qui utilisent les services d'accueil : 54% des salariés et 32% des demandeurs d'emploi ne sont pas satisfaits par les horaires.

Ils doivent d'ailleurs avoir recours à un autre mode de garde en complémentarité.

→ Les besoins et mécontentements exprimés par les publics cibles concernent principalement les places d'accueil supplémentaires et le coût trop élevé du service.

→ Les temps partiels et les horaires variables sont difficiles à gérer tant du côté des salariés que du côté des milieux d'accueil.

Les horaires variables peuvent mener à une surcapacité d'enfants dans les milieux d'accueil par rapport au nombre de places certains jours et à une sous-capacité d'autres jours. Le fait que les parents ne connaissent pas toujours à l'avance leurs horaires accroît ce risque. Les milieux d'accueil ont donc besoin de moyens supplémentaires et attractifs afin de pratiquer des horaires plus flexibles.

→ Les structures d'accueil à proximité du domicile des parents sont privilégiées.

Il faut donc veiller à développer l'offre d'accueil à proximité du domicile des parents ou à encourager ces derniers à utiliser davantage les structures près de leur travail ou près de lieux à forte affluence (gares, centres commerciaux, ...).

Pistes et réflexions

Etoffer l'échantillon des salariés et des demandeurs d'emplois :

- Signe de l'évolution des mœurs et de la société, la garde des enfants est de plus en plus attribuée aux hommes. Le système de garde alternée en est l'exemple. Aussi, il serait utile d'étendre cette enquête à des secteurs à forte concentration masculine tel que la construction.
- Le secteur des Titres-services étant en pleine expansion, cette enquête pourrait être étendue auprès des salarié(e)s de ce secteur.

Centraliser les demandes :

- Une structure qui centralise les demandes d'accueils flexibles pourrait être développée.
- De plus, la mise en place d'un système de gestion centralisée des appels pour la garde d'enfants malades pourrait être effectuée. Ce projet a fait l'objet d'une enquête par le Centre Coordonné de l'Enfance de Châtelet.

Augmenter la capacité des milieux d'accueil à proximité des lieux à forte affluence :

- Une structure d'accueil à horaires flexibles pourrait être mise en place à proximité des gares.
- Un projet de halte-garderie sur le site du Val Benoît à l'attention des demandeurs d'emplois pourrait être envisagé.
- Des structures d'accueil de la petite enfance communes à plusieurs Centres de formation pourraient être organisées. Ceci demanderait néanmoins un important travail de sensibilisation des parents, puisque ceux-ci semblent privilégier un mode de garde proche de leur domicile.

Réaliser un benchmarking sur l'accueil de la petite enfance à horaires flexibles :

- Une telle comparaison pourrait nous révéler des solutions adoptées dans d'autres pays pour répondre à cette problématique.

Composé des partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales) et des représentants des opérateurs de formation et d'insertion de la sous-région de Liège, le CSEF de Liège a pour mission d'émettre des avis, des recommandations ou des propositions sur les matières concernant l'emploi et la formation.

A ces fins, le CSEF de Liège maintient en permanence la concertation avec les entreprises de son ressort et l'ensemble des partenaires concernés par l'emploi et la formation, en favorisant leurs rencontres, en coordonnant leurs actions et en encourageant les synergies.

Le CSEF de Liège décline ses missions au travers de différentes initiatives : l'organisation de journées d'informations sur différents thèmes relevant de l'emploi et de la formation, la réalisation d'études dans ces domaines et une attention particulière aux différents aspects du Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnel (DIISP).